

COMPTE RENDU de Conseil Municipal
DU 26 Juin 2012

Etaient présents : M. DEROUET. LAUTOUR. COQUIO. PELLERIN. GESLIN. LANGLOIS. LEROYER. FOUCHER. CERISIER. LETONDEUR. BESNARD. POTTIER. HECQUARD. LENEVEU.MOTTIN.

Absents : Néant

Pouvoirs : Néant

Secrétaire de séance : F. LENEVEU

Ordre du jour :

A 20 heures, le Conseil Municipal s'est retrouvé à la salle polyvalente pour voir les travaux déjà réalisés lors de la construction d'une salle d'activités multiples à vocation sportive et construction de vestiaires. Jean-Claude COQUIO, Adjoint chargé du suivi des travaux a commenté la visite. Le planning est respecté et la salle doit être opérationnelle début septembre.

- Document d'arpentage « Le Grand Jardin »

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que lors de l'établissement du document d'arpentage destiné à l'acquisition du terrain du Lotissement du Grand Jardin, un accord est intervenu avec les propriétaires respectifs à savoir M. Alain DUBOURG, M. et Mme Jean-Marie LANGLOIS et Monsieur le Maire représentant la Commune, pour corriger une erreur d'une vente ancienne datant d'un acte du 24 Novembre 1955.

Monsieur le Maire fait donc lecture d'un courrier de l'Office Notarial de Domfront stipulant les limites de propriété et superficies des terrains ainsi établies pour chacun des propriétaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, (sauf Mme Langlois intéressée à l'affaire qui s'est retirée) prend acte de ces mesures et autorise le Maire ou ses Adjointes à signer l'acte d'acquisition du terrain du lotissement en tenant compte de ces valeurs.

- Etude du devis de reprofilage du chemin de « la Foisonnière » »

Lors de travaux de remise en état du chemin de la Foisonnière, le goudronnage avait été envisagé. Un devis a été réalisé par l'entreprise Eiffage, le montant s'élève à 2 860.60 HT soit 3 421.28 TTC. Il est possible de réaliser ce chemin dans l'enveloppe de la 2^{ème} phase du marché voirie 2011-2012, Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de se prononcer.

Monsieur le Maire intéressé à l'affaire se retire.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, donne son accord pour intégrer le goudronnage du chemin de la Foisonnière dans le marché 2011-2012 - 2^{ème} phase pour un montant de 2 860.60HT soit 3 421.28 TTC. Une participation de 20% du montant HT des travaux sera demandée aux habitants desservis par ce chemin pour leur habitation, comme stipulé dans la délibération du 29 mars 2002.

- Etude des devis VEOLIA – Lotissement Le Grand Jardin

Monsieur Coquio expose que des travaux contenus dans le marché Eiffage pour la réalisation du lotissement du Grand Jardin, vont être réalisés par Véolia. Il y a donc lieu de se prononcer sur les devis Véolia, sachant qu'un avenant en moins value suivra dans le marché Eiffage.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les devis suivants :

- pose poteau incendie pour 3 919.91€ HT soit 4 688.21€ TTC
- Raccordement en tranchée ouverte pour 1 614.69€ HT soit 1 931€17 TTC
- Confection de 4 branchements AEP pour 3 319.32€ HT soit 3 969.91€ TTC.

- **Devis ML BTP pour remise à niveau des tampons**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que pour les travaux de goudronnage de la rue du Centre, il est nécessaire de relever les tampons qui ne sont pas de niveau sur la chaussée. Des devis ont été demandés. Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal retient ML BTP pour un montant de 9 000.00€ HT soit 10 764.00€ TTC. Les crédits nécessaires figurent au C/ 61523.

- **Demande de subvention pour une école hors Commune**

Le Conseil Municipal ne donne pas suite à une demande de subvention émanant d'une école d'une Commune voisine pour un séjour pédagogique.

- **Etude d'avenants en plus ou moins value -marché Construction salle d'activité sportive.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de se prononcer sur trois devis en plus ou moins value dans le marché de travaux de la construction de la salle d'activités multiples à savoir :

- Entreprise SOLOMAT : + 3 297.55^e HT soit + 3 943.87€ TTC
- Entreprise LORET : - 104.34€ HT soit - 124.79€ TTC
- Entreprise EJS - 1 243.20€ HT soit - 1 486.87€ TTC

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, accepte ces devis et autorise M. le Maire ou ses Adjoints à signer les avenants à intervenir.

- **Point sur l'état d'avancement du dossier station service**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est allé avec le Secrétariat rencontrer le Maire de Ceton. En effet dans cette commune, une station service a été construite en 1999, elle est exploitée dans des conditions similaires à ce que nous pourrions avoir et fonctionne également en 24/24 avec carte bancaire.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de l'état d'avancement du dossier de la station, autorise le Maire à lancer la publicité pour un marché à procédure adaptée, ainsi que la consultation le cas échéant pour une mission de contrôle technique et sécurité prévention santé pour les travaux.

Il charge Monsieur le Maire de consulter les organismes pour l'arrivée des différents réseaux nécessaires au bon fonctionnement de la station (électricité, eau, téléphone etc ...) :

- **Indemnité de confection de budget du Percepteur**

Le Conseil Municipal décide d'octroyer une indemnité de confection de budget à Monsieur le Trésorier de Domfront conformément à la Loi.

- **Questions diverses**

❶ La commission d'appel d'offres s'est réunie les 8 et 18 juin 2012 pour ouvrir et analyser les plis pour la réfection de la maison des œuvres.

Pour le lot n° 1 Maçonnerie : 1 seule entreprise a répondu et le prix étant anormalement élevé, la commission a décidé de déclarer le lot infructueux et de relancer une consultation auprès de maçons.

Pour le lot N°2 Menuiseries-cloisons sèches : 4 Entreprises ont répondu. L'Entreprise la mieux disante est l'Entreprise Lainé pour un montant de 38 408.31€ HT

Pour le lot N°3 Plomberie-Sanitaires, 2 entreprises ont répondu, la mieux disante est Blais-Thermique pour 2 872.20€ HT

Pour le lot n°4 Electricité Chauffage VMC 3 Entreprises ont répondu, la mieux-disante étant EJS 11 085.80€ HT avec variante+options de 681.60€,

Enfin pour le lot n° 5 – Peintures – revêtements de sols - 5 entreprises ont répondu, la mieux disante est l'Entreprise HEUVELINE pour 7 657.76€ HT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité donne son accord aux propositions de la Commission d'appel d'offres.

② Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune a reçu une indemnisation par la Compagnie d'Assurances pour le temps passé par les employés communaux suite à la pollution au Garage Gaumer, route de Tinchebray. Pendant ces travaux, une citerne avait été mise à disposition de la Commune par M. Jean-Marie LANGLOIS. Le prêt de cette citerne et son immobilisation ont été estimés à 200€. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de rétrocéder cette somme à M. Langlois. Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de verser 200€ à M. Langlois pour le prêt de sa citerne.

③ A la fin de la 2^{ème} année d'activité du distributeur automatique de billets, le nombre de retraits a augmenté par rapport à l'an dernier. Le montant de la participation à verser au Crédit Mutuel s'élève à 1 600€ HT, soit 1 913.60€ TTC alors qu'en 2011 elle était de 2410.30€ TTC. Le Conseil Municipal accepte cette participation qui sera prélevée sur le C/6718 du budget 2012, pour ce faire, le Conseil Municipal décide d'effectuer les virements de crédits suivants :

- C/6718 : + 2000.00 €
- C/022 : -2000.00 €.

④ Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal d'un courrier de M. Alain BRARD relatif au mauvais état du GR 22 sur le tronçon « la Savrière »-« la Couvrie ». Le Conseil Municipal charge la Commission des chemins de se rendre sur place pour voir ce qui peut être fait pour améliorer ce tronçon de chemin.

⑤ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Association Sambo Combat-Défense souhaite établir son siège dans la Commune de Lonlay L'Abbaye. En effet, des membres de cette association habitent la Commune et souhaitent utiliser la salle d'activité sportive pour la pratique de ce sport.. Le Conseil Municipal prend acte.

⑥ Il avait été constaté que l'éclairage de la déchetterie était mal orienté, ce problème a du être résolu.

⑦ Suite à une demande des licenciés pour améliorer l'éclairage du terrain de foot, Monsieur le Maire indique qu'il fera réaliser un chiffrage avant toute décision.